



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Gendarmerie Nationale



ACTES DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Conseils de prévention de la Gendarmerie de la Drôme

Le département de la Drôme est impacté par le phénomène de sévices graves envers des équidés
La gendarmerie de la Drôme se rapproche notamment du secteur équin pour dispenser des conseils de PRÉVENTION

**Les propriétaires équins et les professionnels de la filière sont invités à faire preuve de vigilance
et à signaler toute intrusion ou présence suspecte.**

⇒ Visitez quotidiennement les chevaux au pré, et si possible rentrez-les dans leur box pour la nuit ou rapprochez-les de structures habitées ;

⇒ Évitez de laisser un licol lorsque l'animal est au pré ;

⇒ Installez un **éclairage** à détection à proximité des bâtiments, un système d'**alarme et/ou de vidéoprotection** (ex : caméra chasse) ainsi qu'une **signalétique** précisant ces dispositifs ;

⇒ Verrouillez l'entrée principale des enclos par un dispositif mécanique (cadenas).

⇒ En cas de présence de personnes suspectes : **contactez immédiatement le 17** et transmettez les éventuels éléments d'identification recueillis, notamment les véhicules et direction de fuite ;

⇒ Ne prenez pas de risques pour votre sécurité : n'intervenez pas vous même et ne poursuivez pas les mis en cause ;

⇒ En cas de faits constatés, **ne touchez à rien** afin de préserver les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs.

une force humaine

Les référents et correspondants sûreté du groupement de gendarmerie départementale de la Drôme peuvent vous accompagner dans la sécurisation de vos sites.
Inscrivez-vous au dispositif « **Opération Tranquillité Entreprise** ». Des patrouilles de gendarmerie passeront de façon aléatoire en cas d'absence, courte ou prolongée.
(Pour plus de renseignements sur ce dispositif, contactez votre brigade locale)

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ